

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS DE DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, que :

En vertu de l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception est déposé au bureau municipal et il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes le 17 février 2025.

Que suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé à mon bureau; que toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement des taxes, arrérages, ou autres deniers sont tenues de les payer dans les trente (30) jours suivant la mise à la poste de la demande de paiement.

Les versements seront dus aux dates fixées comme suit :

1^{er} versement : 20 mars 2025

2^e versement : 21 mai 2025

3^e versement : 7 août 2025

4^e versement : 8 octobre 2025

EN FOI DE QUOI, j'ai donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 12^e jour du mois de mars de l'année deux mille vingt-cinq (2025).



Sonya Turcotte

Directrice générale et greffière-trésorière